



## BTS ALTERNANCE rattrapage des heures

Par **bts alternance**, le **08/04/2016** à **10:18**

Bonjour,

Je suis en BTS en alternance, le lundi et le mardi je suis en formation au centre et le reste de la semaine en entreprise. J'ai un soucis, suite à une centaine d'heures d'absence, au bout d'un an, le centre de formation contacte ma société en expliquant qu'il fallait que je rattrape cette centaine d'heure car je ne pourrais pas être présenté aux examens si j'ai trop d'absences. Bien sur je rattrape des heures, c'était pratiquement à jour fin 2015. Il s'avère que le centre de formation ne retrouve plus les documents que j'ai signé à chaque fois que je venais en rattrapage. Soit disant tout a été envoyé à l'entreprise par mail, or l'entreprise n'a jamais rien reçu, puis finalement non on envoie pas, bref on me mène en bateau. Et comme par hasard il n'y a pas de trace informatique. J'ai réussi à récupérer 16h de rattrapage de 2016 car le centre a retrouvé deux feuilles. Mon employeur ne veut pas me payer les heures que je rattrape car soit disant c'est pour moi c'est pas pour les heures, c'est pour que je puisse passé l'examen, or moi j'ai perdu 120h à rattrapé pour rien car ses heures ne me seront jamais payé vu que mon employeur me l'est a toute déduite de ma paie un an après. Puis je faire quelques choses pour récupérer les heures que devrait m'être payées?

Par **P.M.**, le **08/04/2016** à **19:30**

Bonjour,

Il faudrait savoir quel était votre ancienneté au premier jour de l'arrêt-maladie et la Convention Collective applicable ainsi que le type de contrat en alternance mais a priori, l'employeur n'est pas forcé de vous payer pendant ces heures de rattrapage...